



Piriac-sur-Mer

Conseil municipal : la commune revoit ses critères de subventions

Lors du conseil municipal du mardi 28 avril, Patrick Leclair, l'adjoint aux finances, a présenté les subventions allouées aux associations. Mais comme il l'a précisé, « **cette année, la commune a décidé de s'engager dans un travail de fond pour revoir les modalités d'attribution des subventions annuelles pour les prochaines années** ». Deux raisons motivent ce choix.

La première est d'ordre législative puisque « **désormais tous les avantages consentis par la collectivité à une association devront être pris en compte dans les calculs** ». La seconde tient au fait que « **la municipalité souhaite sortir les relations entre la commune et les associations de la pure subjectivité en faisant reposer la détermination du montant des subventions annuelles sur des bases objectives. C'est ain-**

si que la ville appliquera dès 2016 des critères auxquels seront associés un nombre de points et le cumul final de ces points déterminera le montant global de la subvention ».

À noter, quatre abstentions pour la subvention accordée à Dudi Krouin et Razay-Fol 74, ainsi qu'une abstention pour La Piriacaise.

Répartition des subventions

Aïkido-club piriacais, 750 € ; Aqua Rev Piriac, 300 € ; Budo karaté 2013, 250 € ; Entente sportive maritime, 3 600 € ; Les archers piriacais, 1 500 € ; Nautisme en pays blanc, 24 912 € (participation achats de bateaux) ; Tennis, 2 900 € ; APE des Cap Horniers, 450 € ; Apel école Notre-Dame du Rosaire, 450 € ; ACPPE Maison du patrimoine, 1 000 € ; Actif Piriac, 4 000 € ; A2PA, 2 000 € ; AVF,

850 € ; bateau ville de Piriac *Le grand Norven*, 1 575 € ; CAC, 22 800 € ; Bibliothèques pour tous, 3 700 € ; Dudi Krouin, 360 € ; Dumet environnement et patrimoine, 2 500 € ; Entente villageoise de Saint-Sébastien, 500 € ; Foyer piriacais, 2 500 € ; Jardin-plaisirs, 200 € ; La Piriacaise chasse, 1 500 € ; Les brutes de Pom, 1 500 € ; Les Choralines-Korhollen, 450 € ; Les jardins de Terneve, 350 € ; Mosaïque, 400 € ; Piriac loisirs, 3 600 € ; amicale des pompiers, 1 182 € ; amicale du personnel communal, 12 500 € ; Usagers du port, 300 € ; comité FNPPSF défense de la pêche de loisirs, 300 € ; Le Razay-Fol 74, 800 € ; prévention routière, 150 € ; SNSM La Turballe, 400 € ; SNSM Le Croisic, 400 € ; UNC, 585 € ; OTSI, 120 200 €.